CONSEIL COMMUNAL CHESEAUX

PREAVIS No 32/2024

Demande de crédit pour l'assainissement des pieds des façades de DLV1

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 - Préambule

Dans le cadre des travaux en cours au chemin de Derrière-la-Ville, objet du préavis 19/2023, nous avons effectué des travaux d'entretien des canalisations, repérages et détection afin de contrôler la mise en séparatif et de vérifier si les collecteurs sont toujours en fonction.

Lors de ces contrôles, nous avons constaté sur les passages caméra que les drains autour du bâtiment n° ECA 355 de Derrière-la-Ville 1 ci-après (DLV1) étaient en très mauvais état et qu'il manque d'importantes portions de canalisation au pied des façades du sous-sol.

Parallèlement, nous avons constaté depuis un certain temps des infiltrations d'eau dans le sous-sol du bâtiment. Les défauts et dégâts constatés sur les drains sont très certainement à l'origine des remontées d'eau dans les locaux du sous-sol.

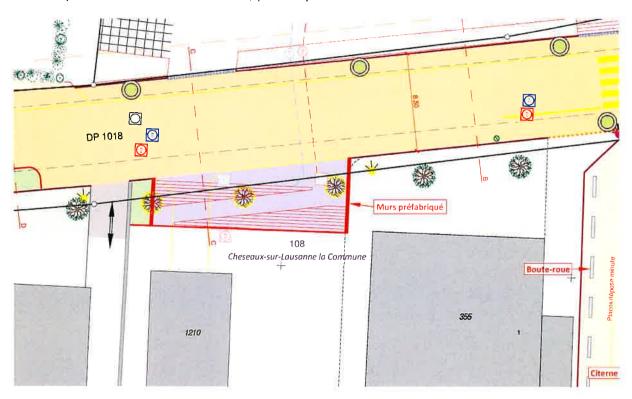


2 - Etat des lieux

Le projet pour le réaménagement du Chemin de Derrière-la-Ville prévoit la création d'un nouvel escalier à environ 2.00 m de l'angle sud-ouest de DLV1.

La création de cet ouvrage rendra difficile toute intervention ultérieure pour le remplacement des drains des pieds de façades de DLV1.

Dès lors nous proposons le remplacement des drains du bâtiment avant d'entreprendre les travaux pour la création de l'escalier, prévus pour la deuxième moitié de l'année 2024.



4 - Travaux envisagés et procédure

Nous prévoyons le remplacement complet des drains du bâtiment de DLV1 qui sont à une profondeur d'environ 3.20 m, ce qui implique de mettre à nu les pieds de façades.

Nous profitons de la mise à nu des pieds de façades pour en refaire l'étanchéité ainsi que l'isolation. Cela permettra de ne pas devoir ouvrir à nouveau, lors de futurs travaux d'amélioration de l'efficience énergétique de l'enveloppe du bâtiment aux standards actuels selon la Loi sur l'énergie (LVLEne).

5 - Coût des travaux (TTC)

CHF CHF	1'000.00 17'000.00
CHF	1'000.00
01.15	41000.00
CHF	150'000.00
CHF	12'000.00
	CHF

Conformément aux directives MCH2, le montant ci-dessus sera amorti sur 30 ans dès l'année suivant la mise à disposition de l'ouvrage.

6 - Conclusion

La Municipalité estime nécessaire de procéder rapidement à ces travaux pour le remplacement des drains. Ils pourraient être réalisés durant l'été 2024 en période de vacances scolaires, afin de pouvoir réaliser l'escalier prévu dans le réaménagement du chemin de Derrière-la-Ville dans un second temps.

En conséquence, et au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de CHF 180'000.00 TTC pour l'assainissement des façades de DLV 1 :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- vu le préavis municipal N° 32/2024 du 6 mai 2024
- > vu le rapport de la commission ad hoc

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.00 TTC l'assainissement des pieds des façades de DLV1.
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.

DECHARGE

la commission de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 6 mai 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndi

E FLEURY

PREAVIS 32/2024

PILET